

(19)



(11)

EP 3 318 307 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.05.2018 Bulletin 2018/19

(51) Int Cl.:
A63B 47/02 (2006.01) **A63B 67/06 (2006.01)**
A63B 37/00 (2006.01) **A63B 71/06 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **17193687.5**

(22) Date de dépôt: **28.09.2017**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **Magnet-O-Score**
44803 Bochum (DE)

(72) Inventeurs:
• **KLEIMANN, Rainer**
44803 Bochum (DE)
• **PROCUREUR, Christian**
92210 SAINT CLOUD (FR)

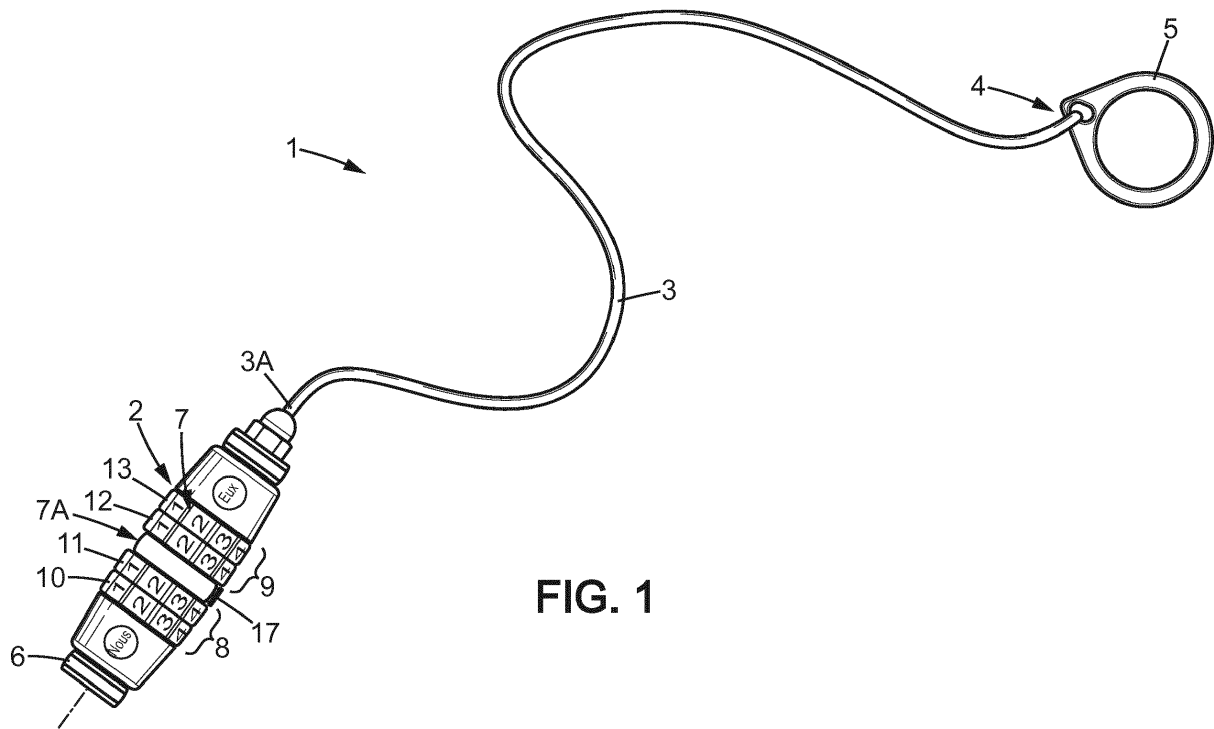
(30) Priorité: **03.11.2016 FR 1660631**

(74) Mandataire: **Cabinet Plasseraud**
66, rue de la Chaussée d'Antin
75440 Paris Cedex 09 (FR)

(54) LÈVE-BOULES DE PÉTANQUE AVEC MÈTRE INCORPORÉ

(57) Le lève-boules de pétanques (1, 1A) comprend un corps de préhension (2, 20) auquel est fixé un organe de traction (3) qui comprend une poignée (5) à une extrémité opposée (4) au corps de préhension (2, 20). Le

lèves-boules (1, 1A) comprend en outre des moyens de mesure de longueur (7A), les moyens de mesure de longueur (7A) faisant partie intégrante du corps de préhension (2, 20).

**FIG. 1****EP 3 318 307 A1**

Description

[0001] L'invention concerne le jeu de pétanques et plus précisément les lèves-boules de pétanques.

[0002] Le jeu de boules désigné par pétanque en France, fait partie des disciplines sportives utilisant des boules. L'objectif recherché consiste à rapprocher ses propres boules le plus près possible d'une boule-cible. La boule-cible, et les boules adverses, peuvent également être sorties ou chassées. En France, la boule-cible se nomme cochonnet.

[0003] Habituellement, le jeu oppose deux équipes ou formations pouvant compter entre un et quatre joueur(s). Le levage et le rassemblement des boules de pétanque lancées s'avèrent parfois fastidieux, en particulier lorsque la durée du jeu augmente. C'est pour cela que des lève-boules sont connus. Ces derniers comportent un corps de préhension qui est placé à une extrémité d'un organe de traction, et par lequel les boules de pétanque peuvent être saisies.

[0004] Des lève-boules sont dotés, couramment, d'un corps de préhension, le plus souvent magnétique, fixé à un cordon ou à une canne télescopique constituant un organe de traction. Des pinces de préhension pour boules de pétanque, font également partie de l'art antérieur. On connaît, en outre, des compteurs de points au moyen desquels le score peut être enregistré. Ainsi, un lève-boules de pétanque et un compteur de points entrent dans l'équipement standard d'un joueur de pétanque, en plus de l'outillage de jeu.

[0005] Dans la pratique, toutefois, un inconvénient réside dans la nécessité de manipuler deux instruments au cours du jeu, c'est-à-dire le lève-boules, d'une part, et le compteur d'autre part.

[0006] C'est pourquoi, on connaît notamment d'après le document FR-2 988 617, un lève-boules comprenant un moyen de comptage permettant notamment de compter les points durant une partie de pétanques et plus généralement de noter le score. Ainsi, un tel lève-boules présente une ergonomie améliorée.

[0007] Cependant, il est encore possible d'améliorer l'ergonomie d'un lève-boules.

[0008] Un but de l'invention est donc de fournir un lève-boules de pétanque ergonomique, et dont l'emploi est techniquement amélioré.

[0009] Pour ce faire, on prévoit selon l'invention un lève-boules de pétanques comprenant un corps de préhension auquel est fixé un organe de traction qui comprend une poignée à une extrémité opposée au corps de préhension, le lève-boules comprenant en outre des moyens de mesure de longueur.

[0010] Ainsi, avec un seul objet, à savoir le lève-boules selon l'invention, il est possible de se saisir des boules de pétanques après avoir mesuré une distance qui sépare la boule de pétanque du cochonnet. L'ergonomie du lève-boules est ainsi améliorée. On associe un mécanisme de préhension de la boule avec un moyen pour mesurer la distance entre la boule et le cochonnet. La

fiabilité du jeu de pétanques est alors améliorée.

[0011] Selon une variante, le lève-boules comprend un mécanisme de comptage. En conséquence, l'invention allie un lève-boules de pétanque, un moyen de mesure de longueur et un compteur de points. Un seul objet permet donc d'effectuer une partie de pétanques plus facilement et de déterminer plus facilement le vainqueur de la partie.

[0012] Selon un mode de réalisation, le mécanisme de comptage fait partie intégrante du corps de préhension.

[0013] Selon une variante, les moyens de mesure de longueur font partie intégrante du corps de préhension.

[0014] La fabrication du lève-boules est ainsi simplifiée.

[0015] Selon un mode de réalisation, les moyens de mesure de longueur comprennent un mètre ruban.

[0016] Il s'agit d'un moyen simple pour mesurer une distance.

[0017] Selon une variante, le corps de préhension présente une forme cylindrique, le mètre ruban présente un rouleau gradué, mobile en rotation autour d'un axe qui est parallèle avec un axe longitudinal du corps de préhension.

[0018] Le corps de préhension est ainsi peu encombrant.

[0019] Selon un mode de réalisation, le mécanisme de comptage comprend deux molettes chiffrées. Le mécanisme de comptage peut également présenter deux groupes respectivement pourvus de deux molettes chiffrées.

[0020] On peut donc plus facilement noter les scores de deux équipes.

[0021] Selon une variante, les moyens de mesure de longueur sont disposés entre les deux molettes chiffrées.

[0022] Cet agencement permet d'équilibrer le poids du corps de préhension.

[0023] Selon un mode de réalisation, dans lequel le corps de préhension comprend un aimant intégré.

[0024] L'aimant permet de fixer facilement le corps de préhension à la boule.

[0025] Selon une variante, les moyens de mesure de longueur présentent une précision au moins égale à 1 millimètre.

[0026] Il s'agit de la précision adéquate pour départager deux boules lors d'une partie de pétanques.

[0027] En outre, le lève-boules selon l'invention pourra comprendre l'une quelconque des caractéristiques suivantes :

- Le mécanisme de comptage présente un affichage analogique.
- Le mécanisme de comptage présente un affichage numérique en vue d'ajuster le décompte des points.
- Le corps de préhension est muni d'un aimant permanent intégré, permettant de saisir les boules constituées d'un matériau ferrique.
- Dans une forme de réalisation particulièrement commode pour la mise en pratique, lorsque le corps de

préhension est de réalisation cylindrique, il est pourvu, à une face extrême, d'un petit aimant développant une grande force d'adhérence. Le diamètre du dit aimant est de 16 mm. La hauteur mesure 5 mm. La force d'adhérence dudit aimant est d'environ 5 kilogrammes.

- L'organe de traction est constitué d'un cordon d'environ 90 cm de longueur qui est rattaché au corps de préhension par une extrémité et comporte, à son autre extrémité, une poignée revêtant la forme d'un anneau. Au moyen du lève-boules de pétanque, il est donc possible de soulever une boule sans devoir s'arc-bouter.
- Le décompte des points peut être saisi mécaniquement ou électroniquement sur ledit mécanisme.
- D'une manière particulièrement judicieuse, le mécanisme de comptage est un compteur à molettes chiffrées comprenant deux groupes dont chacun comporte deux molettes chiffrées (petites roues tournantes) sur lesquelles se trouvent les chiffres « 0 » à « 9 ».
- Le mécanisme de comptage peut aussi comprendre deux molettes graduées chacune de « 0 » à « 13 ». L'encombrement du corps de préhension est ainsi diminué. Le score peut être ajusté par rotation imprimée aux dites molettes. Les dites molettes sont commodément munies d'un mécanisme d'arrêt, afin d'empêcher un déplacement involontaire.
- Les groupes de molettes chiffrées sont adéquatement identifiés, pour pouvoir être attribués aux camps de joueurs respectifs. Les côtés du mécanisme de comptage portent habituellement les repères distinctifs « Nous » et « Eux ».

[0028] On va maintenant décrire, à titre d'exemple non limitatif, deux modes de réalisation de l'invention à l'aide des figures suivantes :

- la figure 1 illustre un lève-boules de pétanque conforme à l'invention, selon un premier mode de réalisation,
- la figure 2 représente un corps de préhension du lève-boules de la figure 1, et
- la figure 3 illustre un lève-boules de pétanque selon un second mode de réalisation.

[0029] La figure 1 illustre un lève-boules de pétanque conforme à l'invention, désigné dans son ensemble par le signe de référence 1.

[0030] Le lève-boules 1 comprend un corps de préhension 2, auquel est fixé, à une première extrémité longitudinale 3A, un organe de traction revêtant la forme d'un cordon 3. Une pièce annulaire 5 de prise en main, remplissant la fonction d'une poignée, est reliée au cordon 3 à une seconde extrémité longitudinale 4 du cordon 3 qui pointe à l'opposé de la première extrémité longitudinale 3A du cordon 3. Ainsi, la pièce annulaire 5, remplissant la fonction d'une poignée, est disposée à une

extrémité du cordon 3, qui remplit la fonction du corps de préhension, opposée à celle à laquelle est relié le corps de préhension 2.

[0031] Un aimant permanent 6 est agencé sur une face extrême du corps de préhension 2, qui présente ici une forme cylindrique. Le corps de préhension 2 comprend ainsi un aimant 6 intégré.

[0032] Un utilisateur saisit donc le lève-boules de pétanque 1 au niveau de la pièce annulaire 5 de prise en main. Le corps de préhension 2 chute sous l'effet de son poids, d'une manière analogue à celle d'un plomb de lestage. Une boule, non représentée dans ce cas, peut être saisie au moyen de l'aimant 6 intégré dans le corps de préhension 2.

[0033] Le lève-boules de pétanque 1 comporte un mécanisme de comptage 7 et des moyens de mesure de longueur 7A.

[0034] Le corps de préhension 2 est illustré de manière détaillée à la figure 2.

[0035] Le mécanisme de comptage 7 est un compteur à molettes chiffrées et permet un ajustement analogique du décompte des points au cours de la partie de pétanque. L'on constate la présence de deux groupes 8, 9 (en référence à la figure 1) respectivement pourvus de deux molettes chiffrées 10, 11 et 12, 13, par l'intermédiaire desquelles il est possible d'ajuster le score des deux camps adverses. Le premier groupe 8 de deux molettes 10, 11 est attribué à l'une des équipes de joueurs désignée par le vocable « Nous ». Le second groupe 9 de deux molettes 12, 13 est attribué à l'autre équipe désignée par le vocable « Eux ». Ces deux expressions « Nous » et « Eux » sont respectivement gravées à proximité des molettes 10 et 13. Le mécanisme de comptage 7 fait partie intégrante du corps de préhension 2.

[0036] Les moyens de mesure de longueur 7A se présentent sous la forme d'un mètre ruban 15 qui fait partie intégrante du corps de préhension 2. Le mètre ruban 15 comprend une languette 17 qui permet à l'utilisateur de dérouler un rouleau gradué avec une précision égale au millimètre. Selon des variantes du présent mode de réalisation, le rouleau est gradué avec une précision égale à 5 millimètres ou une précision égale au centimètre. Le mètre ruban 15 est disposé entre les deux molettes chiffrées 11 et 12. La languette 17 permet à l'utilisateur de faire tourner le rouleau gradué autour d'un axe confondu avec un axe longitudinal (X) du corps de préhension 2.

[0037] La figure 3 montre une autre forme de réalisation d'un lève-boules de pétanques 1A selon l'invention.

[0038] Des pièces structurelles ou éléments constitutifs correspondant(e)s sont respectivement désigné(e)s par les mêmes références numériques. Par conséquent, seules les différences avec le premier mode de réalisation vont être explicitées.

[0039] Le lève-boules comprend un corps de préhension 20. Le corps de préhension 20 a de nouveau une forme sensiblement cylindrique et comprend un axe longitudinal (X). Il comprend ici deux molettes 10A et 11A chiffrées, et disposées de part et d'autre du mètre ruban

15, dont la graduation s'étend de « 0 » à « 13 ». Les parties de pétanques se jouent en effet généralement en manches de 13 points. Comme on le voit sur la figure 3, chaque molette 10A, 11 A comprend une inscription permettant de distinguer l'équipe à laquelle le score affichée par la molette se réfère. Ces instructions sont ici respectivement « Nous » et « Eux ».

[0040] Comme on le voit sur la figure 3, le mètre ruban 15 est ici partiellement déroulé. Le mètre ruban 15 comprend en effet un rouleau gradué 24. Lorsque l'utilisateur tire la languette 17, le rouleau gradué 24 entre en rotation autour de l'axe longitudinal (X).

[0041] Comme on le voit sur la figure 4, le mètre ruban 15 comprend deux demi-moitiés 15A et 15B, qui enferme le rouleau gradué 24. Lorsque l'utilisateur tire la languette 17, les deux demi-moitiés 15A et 15B sont immobiles tandis que le rouleau gradué 24 entre en rotation autour de l'axe longitudinal (X).

[0042] Il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées aux lève-boules décrits et représentés, sans s'écarter du cadre de la présente invention.

[0043] On pourra notamment utiliser tout type de moyens de mesure de longueur.

Liste des références numériques

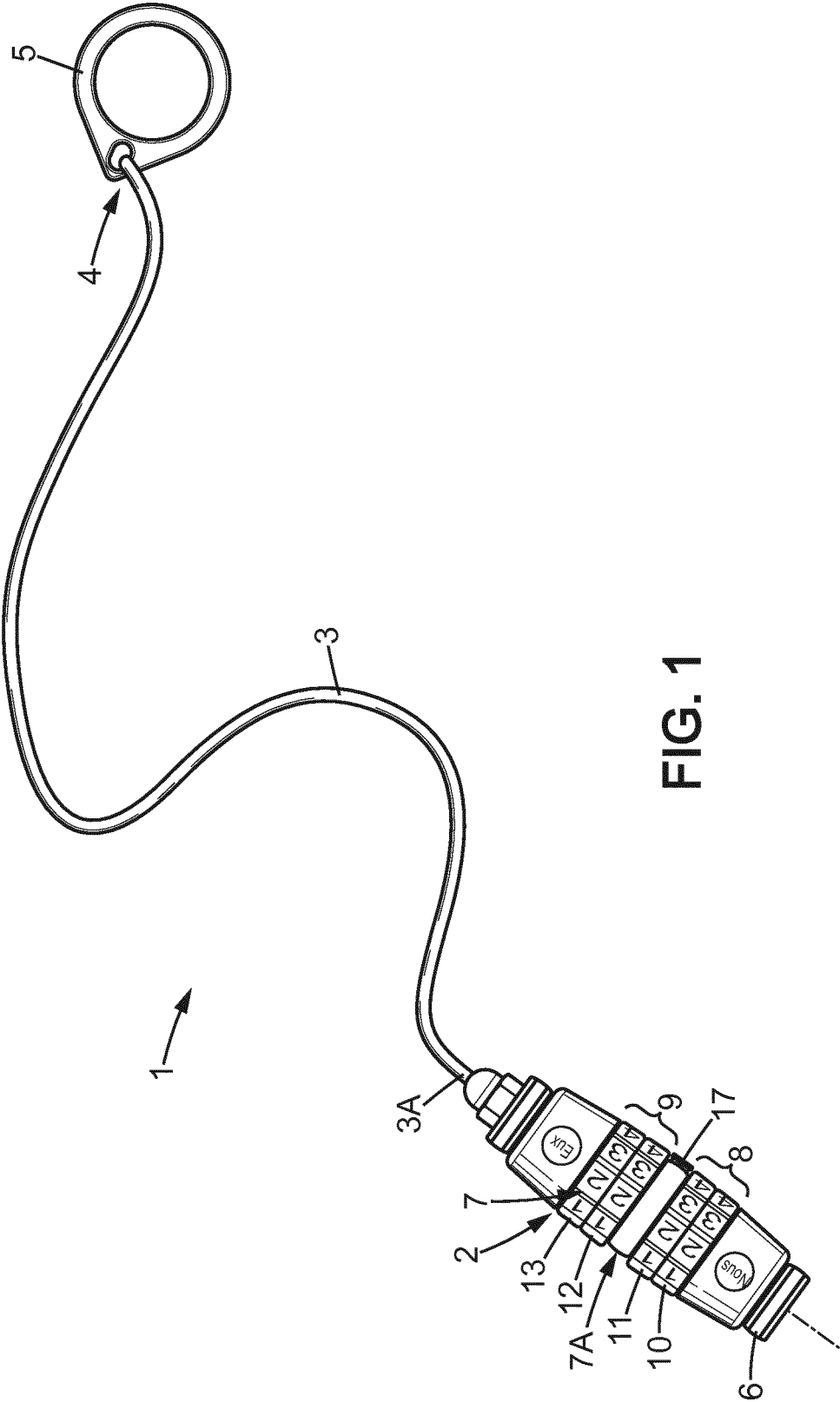
[0044]

1 : lève-boules de pétanque	
2 : corps de préhension	
3 : cordon	
3A : première extrémité du cordon	
4 : seconde extrémité du cordon	
5 : pièce annulaire de prise en main	
6 : aimant	
7 : mécanisme de comptage	
7A : moyens de mesure de longueur	
8 : premier groupe de molettes chiffrées	
9 : second groupe de molettes chiffrées	
10, 11 : molettes du premier groupe	40
12, 13 : molettes du second groupe	
10A, 11 A : molettes chiffrées	
15 : mètre ruban	
17 : languette	
20 : corps de préhension	45
24 : rouleau gradué	

Revendications

1. Lève-boules de pétanques (1, 1 A) comprenant un corps de préhension (2, 20) auquel est fixé un organe de traction (3) qui comprend une poignée (5) à une extrémité opposée (4) au corps de préhension (2, 20), le lève-boules (1) comprenant en outre des moyens de mesure de longueur (7A), les moyens de mesure de longueur (7A) faisant partie intégrante du corps de préhension (2, 20).

2. Lève-boules (1, 1 A) selon la revendication précédente, comprenant un mécanisme de comptage (7).
3. Lève-boules (1, 1 A) selon la revendication précédente, dans lequel le mécanisme de comptage (7) fait partie intégrante du corps de préhension (2, 20).
4. Lève-boules (1, 1A) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les moyens de mesure de longueur (7A) comprennent un mètre ruban (15).
5. Lève-boules (1, 1 A) selon les revendications 1 et 4, dans lequel le corps de préhension (2, 20) présente une forme cylindrique, le mètre ruban (15) présente un rouleau gradué (24), mobile en rotation autour d'un axe (X) qui est parallèle avec un axe longitudinal (X) du corps de préhension (2, 20).
6. Lève-boules (1, 1A) selon les revendications 1 et 3, dans lequel le mécanisme de comptage (7) comprend deux molettes chiffrées (10A, 11A).
7. Lève-boules (1, 1A) selon la revendication précédente, dans lequel les moyens de mesure de longueur (7A) sont disposés entre les deux molettes chiffrées (10A, 11A).
8. Lève-boules (1, 1A) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le corps de préhension (2, 20) comprend un aimant intégré (6).
9. Lève-boules (1, 1A) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les moyens de mesure de longueur (7A) présentent une précision au moins égale à 1 millimètre.



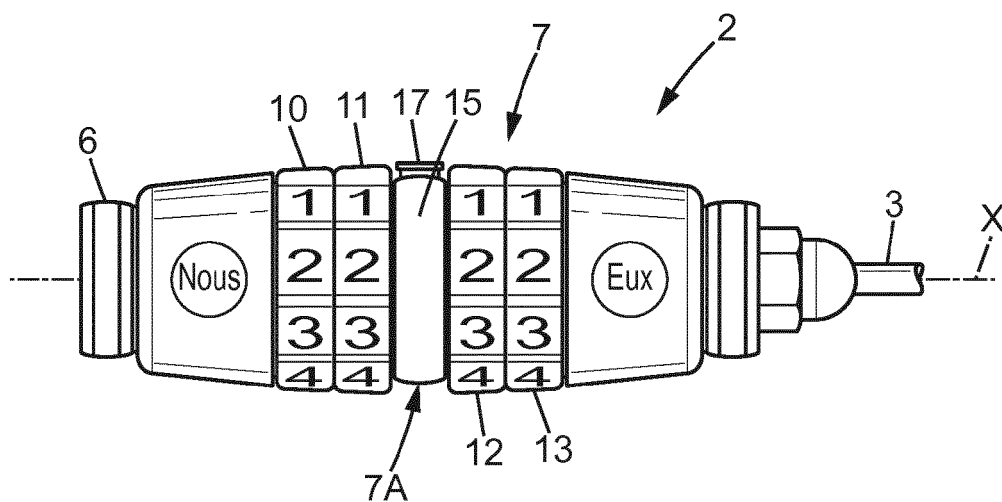


FIG. 2

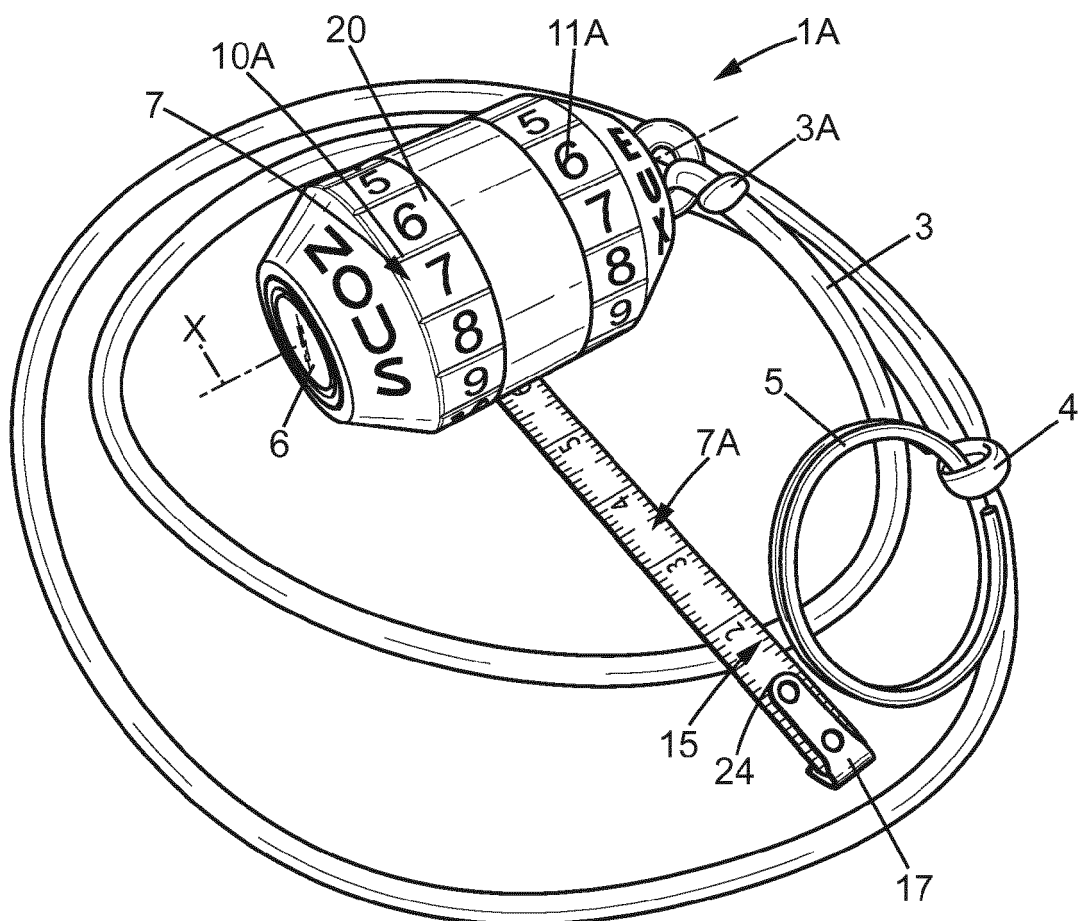


FIG. 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 17 19 3687

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 755 618 A3 (TRIPLE BALL SL [ES]) 15 mai 1998 (1998-05-15)	1,4,8,9	INV. A63B47/02
Y	* le document en entier *	2,3,6	A63B67/06
A	-----	5,7	ADD. A63B37/00 A63B71/06
Y,D	FR 2 988 617 A1 (KLEIMANN RAINER [DE]) 4 octobre 2013 (2013-10-04)	2,3,6	
	* le document en entier *		

A	US 2004/049938 A1 (BASSOLINO ANTONIO [US] ET AL) 18 mars 2004 (2004-03-18)	4,9	
	* figures *		

A	FR 1 449 314 A (ROCHER RAYMOND) 12 août 1966 (1966-08-12)	4,9	
	* le document en entier *		

A	FR 2 587 105 A1 (MERMET GRANDFILLE AUGUSTE [FR]) 13 mars 1987 (1987-03-13)	4,9	
	* le document en entier *		

A	FR 2 793 159 A1 (SACCOMANDI THIERRY NOEL RAYMON [FR]) 10 novembre 2000 (2000-11-10)	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
	* figures *		A63B

A	FR 2 865 944 A1 (LEON JACQUES [FR]; ROATTINO RENE [FR]) 12 août 2005 (2005-08-12)	1	
	* figure *		

A	FR 2 770 414 A1 (LEON JACQUES [FR]) 7 mai 1999 (1999-05-07)	1	
	* figure 1 *		

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		8 mars 2018	Vesin, Stéphane
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 17 19 3687

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-03-2018

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2755618 A3	15-05-1998	ES 1035588 U FR 2755618 A3	16-05-1997 15-05-1998
FR 2988617 A1	04-10-2013	DE 202012101178 U1 FR 2988617 A1	22-05-2012 04-10-2013
US 2004049938 A1	18-03-2004	AUCUN	
FR 1449314 A	12-08-1966	AUCUN	
FR 2587105 A1	13-03-1987	AUCUN	
FR 2793159 A1	10-11-2000	AUCUN	
FR 2865944 A1	12-08-2005	AUCUN	
FR 2770414 A1	07-05-1999	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2988617 [0006]